

## COMMUNE DE FLAVIAC - ARDECHE -

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 19 novembre 2018 à 18 heures

Le 19 novembre deux mil dix-huit à 18 heures,

Le conseil Municipal de la commune de FLAVIAC dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gérard Béal, Maire, en session ordinaire.

Convocation : 15/11/18

Membres en exercice : 15

Membres présents : 09

Nombre de votants : 10

**Présents** : BÉAL Gérard, CONSTANT Michel, HILAIRE Valérie, MALEGUE Claude, MARTIN Aline, PERRET Didier, QUATREMER Gilles, TONKENS Gerben, VICENTE Georges.

**Excusé(s)**: AUDINOS Maryvonne, CHAMP Luc, MARCHOIS Fabrice, RICHARD Evelyne, RUBINI Morgane, STABLO Marielle,

**Pouvoir(s)** : AUDINOS Maryvonne à HILAIRE Valérie

**Secrétaire de Séance** : PERRET Didier

#### Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal à l'unanimité

**Décision modificative** : M. le Maire présente les mouvements de crédits à opérer au budget principal 2018. La décision est votée à l'unanimité.

**Risque prévoyance – garantie maintien de salaire** : le conseil municipal donne mandat au Centre de Gestion de l'Ardèche pour mener à bien une mise en concurrence visant à la conclusion d'une convention de participation en assurance complémentaire.

**Rapports de la CLECT** : Suite à l'analyse des rapports ci-dessous énumérés et transmis au préalable aux membres du conseil, il est décidé à l'unanimité de les approuver.

- Politique du commerce d'intérêt communautaire
- Evaluation libre de la compétence GEMAPI
- Evaluation libre fiscalité éolienne
- Equipements sportifs

**Mandatement des dépenses d'investissement 2019 avant le vote du budget primitif** : M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient de l'autoriser, pour la continuité de l'exécution budgétaire, à engager, mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits ouverts en investissement de l'année précédente. L'assemblée valide la proposition à l'unanimité.

Arrivée de Mme Marielle STABLO.

#### Divers :

- **Raccordement postal** : Il est rappelé aux habitants l'importance d'utiliser leur nouvelle adresse avec le numéro attribué.
- **Convention 30 Millions d'amis** : La convention pour l'opération de stérilisation des chats errants sera prolongée de 6 mois avec une participation de la commune à hauteur de 50%.
- **Commission de contrôle des listes électorales** : la commission de contrôle sera composée d'un représentant de l'Administration et du Tribunal de Grande Instance.
- **CFE 2018** : la CAPCA sera contactée pour plus de détails.
- **Bilan jeunesse** : une réflexion est lancée pour la mise en place d'activités sur les communes de Flaviac et St-Julien en ST-Alban à destination des jeunes de 11 à 17 ans.
- **Dates à retenir** :
  - Jeudi 20/12 : repas de fin d'année avec les agents
  - Vendredi 11/01 : Vœux du Maire

M. le Maire cède la parole à M. Gilles QUATREMERRE pour le compte rendu des avancées et des projets de la CAPCA.

## **LES MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC**

Depuis le 1er janvier 2017 la CAPCA a pris en charge la création et la gestion des MSAP. (Maisons de services au Public)  
4 structures sont en place : La Voulte, Saint Julien en Saint Alban, Vernoux et les Ollières (portée par la Poste).

Privas dispose des services sur place.

Elles s'inscrivent dans un schéma départemental :

Caf, Carsat, CPAM, mission locale, pôle emploi, impôts et chambres consulaires, Département, Direction Départementale des Finances Publiques, Préfecture.

Pour couvrir un territoire délaissé : une MSAP Itinérante pour 14 communes demandeuses a été décidée au dernier Conseil Communautaire.

Ces services sont par ailleurs renforcés par une aide à domicile qui rencontre un grand succès.

Les maisons médicales (compétence santé) n'étaient jusqu'alors non accompagnées. Depuis le dernier Conseil Communautaire, il sera possible de les accompagner pourvu qu'elles organisent en plus de la compétence santé d'autres missions (au moins deux) ce qui laisse aux communes qui le souhaiteraient de réaliser leur propre maison de santé.

**GEMAPI** : Gestion des Milieux aquatiques et protection des inondations.

La CAPCA est compétente depuis le 1er janvier 2018.

Pas d'opérationnalité aujourd'hui. Appui en cours d'un cabinet d'études (7 Établissements Publics à Coopération Intercommunale et 3 syndicats de rivière)

Les missions sont identifiées, mais les territoires et la gouvernance restent à définir. La CAPCA souhaite un territoire unique pour ses trois rivières et une structure de gestion qui puisse être maître d'ouvrage.

La CAPCA a mis en place la taxe GEMAPI pour 2019. Son apport a été fixé à 218 990 euros soit un équivalent de 4.55 € par habitant.

Actuellement 4 situations sur le territoire : gestion directe sur l'Ouvèze, représentation de substitution au Syndicat Mixte Eyrieux Clair pour l'Eyrieux, la Payre et le Syndicat des berges de la Drôme.

## **TRANSPORTS**

Transport scolaire : Exploitation des services de transport scolaire, de transport à la demande et de lignes régulières: durée de 6 ans pour un kilométrage annuel de 220 000 km, soit un coût TTC de 6 907 451€ pour 20 marchés différents.

Réseau urbain: pour l'agglomération de Privas en Délégation de service public (deux candidats) coût pour 6 ans 1 305 516 €.

Premier bilan à venir rapidement.

36 Vélos à assistance électrique ont été achetés par la CAPCA

*Mme Aline MARTIN quitte la séance pour raisons personnelles.*

## **THEATRE**

La prise de compétence faite depuis le 1er juillet 2017. Le cabinet d'architectes retenu et au travail. APS voté.

Appel d'offres en fin d'année et début des travaux en fin d'hiver.

Le théâtre hors les murs à Flaviac.

Les lots relatifs à l'implantation mobilière ont été attribués. Les travaux démarreront dès l'obtention de permis de construire. 6 lots étaient envisagés, 5 ont été attribués le 6ème abandonné.

Location de bungalow: 42 660 €, achat de locaux modulaires 30 504 €, achat chapiteau réception public: 51 120 €, achat d'un chapiteau spectacle: 90 000 €, prestations techniques: 62 400 € (montants TTC)

## **VOIES DOUCES**

3 voies concernées: la Dolce Via, la via Rhôna et la voie douce de la Payre. Plus un projet d'itinérance dans la vallée de l'Ouvèze. (présentation à la commission transports de cette semaine, le 22 novembre aux Ollières).

Problème d'éboulement sur la voie douce de la Payre : une solution en cours à confirmer.

Entretien fait l'objet d'un appel d'offres, mais d'abord négociation avec les communes.

## **ASSAINISSEMENT**

La CAPCA a établi les principes d'un règlement d'aide pour un choix partagé des projets.

Il doit permettre d'arrêter le prochain plan pluriannuel d'investissement. Cette procédure sera présentée aux communes début décembre : le 6/12 au Pouzin, le 11/12 à Vernoux, le 13 à Lyas.

Une inquiétude forte: la limitation des ressources du budget de l'Agence de l'Eau risque de générer un désengagement de l'Agence en matière de financement?

## **HAMONISATION DES STATUTS**

A la suite du regroupement avec la CC du Pays de Vernoux, la CAPCA avait obligation de redéfinir ses statuts. Elle avait deux ans pour le faire soit avant le 31/12/2018.

Cela a été fait au dernier Conseil Communautaire du 7 novembre 2018.

### COMPÉTENCE SPORTS ET CULTURE

Par décision de CC, la CAPCA a pris la compétence "piscines". Cela entraîne la reprise au 1er janvier 2019 des piscines de Beauchastel, les deux piscines (Gratenas et Tournesol) de Privas et au 1er juillet 2017 le centre aquatique de PRIVAS EN COURS DE CONSTRUCTION; la piscine de Vernoux déjà communautaire le reste bien évidemment. Ces reprises ont d'ailleurs fait l'objet de décision en Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) que nous avons votées.

En attente: les comités de gestion des piscines.

### ABATTOIR

L'abattoir de Privas fonctionne aujourd'hui de manière dégradée. Il a perdu en tonnage, fonctionne avec l'aide de la commune, ne peut plus guère être modernisé, est mal placé, dysfonctionne en matière de traitement de ses effluents... Il ne peut perdurer là où il est et la ville de Privas veut s'en défaire sans heurter le monde des éleveurs et les bouchers locaux.

La CAPCA a pris l'initiative d'une étude qui doit d'abord se prononcer sur l'opportunité de maintenir cet outil sur le territoire et si oui de le reconstruire et où ?

### EAU POTABLE

La loi a définitivement fixé la règle: les Communautés d'Agglomération doivent prendre au plus tard le 1er janvier 2020 la compétence eau potable. *(Plus tard pour les communautés de communes).*

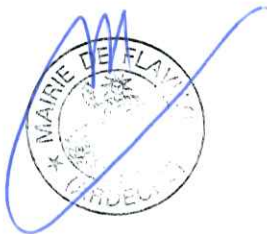
Nous explorons actuellement les conditions dans lesquelles cette prise de compétence peut avoir lieu. Nous rencontrons le cabinet d'études en fin de mois pour poser les premiers scénarii. A suivre en 2019.

M. le Maire cède la parole à Mme Valérie HILAIRE qui expose le projet de « classe qui danse » permettant aux élèves de Flaviac de participer à certaines activités, grâce à l'implantation du théâtre de Privas au Tamaris pendant les travaux.

Un dossier de demande d'aide sera déposé auprès de la CAPCA par le biais de l'Amicale.

La séance est levée à 20h15

Gérard Béal,  
Maire de Flaviac



Didier PERRET,  
Secrétaire

A blue ink signature of Didier Perret, the secretary, written in a cursive style.